



National Defence

Deputy Minister

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Sous-ministre

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

L'honorable John Williamson
Présidente du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher Monsieur Williamson,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada*, la Défense nationale envoie sa mise à jour à la recommandation 1 dont la date d'échéance est le 30 juin 2023.

Cordialement,

Bill Matthews

Pièce jointes: 1

**Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le
Rapport 3 – La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports
de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada**

Recommandation 1

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport énonçant les progrès réalisés concernant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force aérienne de combat visant à respecter les exigences opérationnelles et à préparer la transition et le remplacement de la flotte.

De plus, que le Ministère fournisse au Comité des rapports d'étape chaque année jusqu'à ce que la capacité opérationnelle initiale des futurs avions de chasse soit atteinte.

Contexte

Dans son rapport de 2018 sur la force aérienne de combat du Canada, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale élabore et mette en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force aérienne de combat pour lui permettre de satisfaire aux exigences opérationnelles et de se préparer au passage à la flotte de remplacement. Dans son plan d'action de la direction de 2018, la Défense nationale s'est engagée à augmenter le nombre de techniciens et de pilotes dans la force aérienne de combat dans le cadre d'un éventail d'initiatives de recrutement, de formation et de maintien en poste devant être élaborées et mises en œuvre au cours de l'année 2019. La Défense nationale s'est également engagée à transférer plus de 200 techniciens aux escadrons de première ligne d'ici décembre 2020 et à doter la force aérienne de combat de 200 postes supplémentaires d'ici 2023. La Défense nationale a indiqué que ces mesures permettraient d'augmenter les effectifs de pilotes et de techniciens au fil du temps afin de répondre aux besoins opérationnels et que ces effectifs pourraient commencer à être transférés dans les futurs escadrons de chasse à l'été 2025.

Dans sa réponse du gouvernement de juin 2019, la Défense nationale a accepté la recommandation du Comité et a fourni un premier rapport d'étape sur ses efforts pour former et transférer des techniciens aux escadrons de première ligne, augmenter la force aérienne de combat et mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste.

Lors de la dernière mise à jour, en juin 2022, la Défense nationale a indiqué qu'elle avait augmenté le nombre de postes de pilotes et de techniciens dans la force aérienne de combat, augmenté le nombre de techniciens de première ligne, recruté de nouveaux candidats pilotes et techniciens et réalisé des progrès substantiels dans la mise en œuvre des initiatives de maintien en poste. La Défense nationale s'est engagée à informer le Comité des progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées dans sa mise à jour annuelle en juin 2023. Vous trouverez cette mise à jour ci-dessous.

Progrès réalisés depuis juin 2022

Augmenter le nombre total de postes dans la force aérienne de combat

Tel qu'indiqué dans la dernière mise à jour, les 200 postes réservés par l'intermédiaire de la politique *Protection, Sécurité, Engagement* ont été affectés à des escadrons de chasse pour

augmenter la force aérienne de combat en vue de l'arrivée des F-35A. De plus, un total de 254 postes de maintenance aérienne ont été réaffectés aux escadrons de première ligne.

Cette réaffectation des postes a été une étape initiale clé pour développer les escadrons de première ligne et a permis à l'Aviation royale canadienne (ARC) d'entreprendre des ajustements dans la production de l'instruction et des plans de transition de l'effectif. La Défense nationale continue de mettre l'accent sur l'embauche de pilotes, y compris la dotation de tous les postes de la force aérienne de combat pour faciliter la livraison du premier F-35A en 2026 et de la capacité opérationnelle initiale des F-35A en 2029.

La dotation (aussi appelée « taux de dotation ») des escadrons de chasse est surveillée de près et plusieurs initiatives sont en cours pour augmenter les pourcentages au moyen de stratégies ciblées de recrutement, d'instruction et de maintien en poste, comme cela est décrit ci-dessous. Le taux de dotation actuel des escadrons de chasse de première ligne est de 63 % pour les pilotes et de 80 % pour le personnel de maintenance aérienne. De plus, d'autres candidats pilotes et techniciens de maintenance sont actuellement à diverses étapes de leur processus d'instruction et, une fois leur instruction terminée, ils viendront augmenter davantage les taux de dotation.

Recrutement

Les Forces armées canadiennes (FAC) continuent de déployer un effort global concerté pour recruter et maintenir en poste son atout le plus précieux : son personnel.

Depuis juin 2022, 92 candidats pilotes se sont enrôlés dans les FAC, soit 14 de plus qu'au cours de l'année financière 2021-2022. L'objectif de 100 enrôlements de candidats pilotes pour l'année financière 2022-2023 a donc presque été atteint. Au cours de cette période, 56 pilotes ont également terminé leur instruction de pilote, soit plus du double du nombre indiqué dans la mise à jour de juin 2022.

Par ailleurs, le nombre de techniciens de maintenance aérienne formés dans l'ARC a diminué de 105 au cours de l'année financière 2022-2023. Toutefois, depuis juin 2022, la Défense nationale a accueilli 284 nouvelles recrues qui recevront la formation de technicien de maintenance aérienne. Malgré ces efforts, les objectifs prévus n'ont pas été atteints (l'objectif de 449 pour l'année financière 2022-2023 n'a pas été atteint). Cette situation peut être attribuée à la pénurie de main-d'œuvre et aux défis globaux qui accompagnent la reconstitution des FAC.

La Défense nationale continue d'analyser les tendances en matière de recrutement, particulièrement en ce qui concerne les postes hautement qualifiés, et elle s'emploie à trouver des façons novatrices d'améliorer le recrutement et l'adhésion. Une équipe d'attraction de l'ARC a ainsi été créée à l'automne 2022 dans le but d'atteindre un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens et de susciter de l'intérêt pour une carrière dans l'ARC. Cette équipe se déplace aux quatre coins du Canada pour être présente dans de grands événements, des établissements d'enseignement, des établissements d'instruction et des salons de l'emploi. Une réplique portative d'un poste de pilotage de F-18 a été créée pour que l'équipe l'amène à divers événements, ce qui suscite de l'intérêt pour l'enrôlement dans l'ARC.

La stratégie de l'ARC, publiée en février 2023, s'appuie également sur les efforts plus larges des FAC visant à faire connaître et à mettre en valeur les indemnités de recrutement existantes,

les primes incitatives et les programmes d'éducation subventionnés pour faciliter le recrutement.

Instruction du personnel

L'instruction du personnel est un élément essentiel pour permettre à l'ARC de développer un avantage opérationnel. L'ARC prend des mesures pour augmenter sa capacité d'instruction et simplifier l'instruction afin que les pilotes puissent s'envoler plus rapidement.

La Défense nationale continue également de travailler avec ses alliés pour accroître sa capacité d'instruction. Par exemple, l'ARC a actuellement un pilote instructeur affecté à l'École internationale d'instruction de vol en Italie et elle y enverra en juillet 2023 deux pilotes stagiaires qui prendront part à l'Entraînement initial des pilotes de chasse (EIPC). De plus, l'ARC continue de participer au programme conjoint Europe-OTAN d'entraînement des pilotes d'avion à réaction, avec des placements supplémentaires pour les instructeurs de pilotes de chasseurs canadiens et les stagiaires de l'EIPC jusqu'en 2032. Ces efforts combinés permettent de continuer à offrir aux pilotes de l'ARC des possibilités de formation supplémentaires et la chance de travailler en étroite collaboration avec des alliés.

Au cours de l'année financière 2022-2023, 285 techniciens de maintenance aérienne ont terminé leur instruction. On prévoit qu'en 2023-2024 il y en aura 306. L'ARC adopte également des stratégies pour recruter des candidats qualifiés ou semi-qualifiés, ainsi que pour enrôler de nouveau des techniciens et des pilotes qualifiés afin de raccourcir les délais d'instruction associés à ces métiers et à ces postes. Au cours de l'année financière 2022-2023, 13 % des techniciens de maintenance aérienne recrutés étaient des stagiaires qualifiés ou semi-qualifiés.

De plus, au cours de l'année financière 2022-2023, les FAC ont transféré, depuis d'autres groupes professionnels militaires, 17 personnes supplémentaires au groupe professionnel militaire de pilote et 51 au groupe professionnel militaire de technicien de maintenance aérienne, réduisant ainsi la durée de l'instruction requise pour atteindre le niveau de compétence de la force aérienne de combat.

L'ARC continue d'évaluer des solutions pour augmenter la cadence d'instruction des techniciens de maintenance. En 2022-2023, l'ARC a effectué un sondage auprès des collègues canadiens qui offrent des programmes de génie de maintenance des aéronefs afin de déterminer s'il serait souhaitable d'accroître l'effectif d'instruction militaire au cours des années à venir.

Maintien en poste du personnel

Plusieurs initiatives visant à retenir les pilotes expérimentés, à accroître la capacité d'absorption des pilotes et à augmenter la capacité d'instruction des pilotes sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre. En septembre 2022, la Défense nationale a entrepris la restructuration de la rémunération des pilotes approuvée par le Conseil du Trésor dans le but d'harmoniser la rémunération avec les compétences et les qualifications de l'industrie. La mise en œuvre de la restructuration se poursuit.

La Défense nationale continue d'analyser les taux d'attrition et d'adapter ses stratégies de maintien en poste du personnel afin d'obtenir une rétention maximale. En octobre 2022, la Défense nationale a lancé la Stratégie de maintien des effectifs des Forces armées

canadiennes afin de conserver les talents des FAC et de réduire l'attrition au moyen d'une approche fondée sur les données et les preuves.

Comme la question du maintien en poste affecte différemment les groupes professionnels dans l'ensemble des FAC, le Bureau du programme de maintien des effectifs des FAC entreprend une étude ciblée sur le maintien en poste de certains groupes professionnels, y compris celui des techniciens en aéronautique. Le but de cette étude est d'offrir un soutien immédiat aux groupes professionnels ciblés et de préparer le terrain pour un plan à long terme visant à aborder la façon dont les différents grades et groupes sont formés, employés et gérés afin de réduire l'attrition malsaine. Bien que ces efforts ne visent pas uniquement les techniciens de la force aérienne de combat, un maintien en poste accru sera ressenti dans plusieurs flottes opérationnelles.

Prochains rapports au Comité

D'ici le 30 juin 2024, la Défense nationale informera le Comité des progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées.